Plaidoyer pour les petites fermes

En France, nous avons la chance d'avoir une société civile active et mobilisée sur les questions agricoles et alimentaires. C'est une opportunité dont devrait se saisir la puissance publique pour mettre en place des politiques répondant aux attentes des citoyennes et citoyens, surtout qu'ils en sont aussi les financeurs… Ainsi, concernant les petites fermes, selon un sondage réalisé début 2017 par l'Ifop, on apprend que 64 % des personnes interrogées pensent que les petites fermes sont mieux adaptées pour produire une alimentation de qualité, créer des emplois et respecter la nature. Pour 91 % des enquêté·es, les petites fermes sont nécessaires pour l'avenir de notre agriculture et de nos territoires. Et 89 % sont favorables à un soutien spécifique accordé à ces fermes.

Ces résultats peuvent ne pas plaire à celles et ceux qui persistent à penser que les petites fermes sont un boulet pour la compétitivité de notre agriculture. Mais les chiffres sont là et correspondent à une conviction intime. D'ailleurs, l'agroalimentaire industriel lui-même utilise pour vendre ses produits l'image de l'agriculture qu'il fait disparaître, et notamment celle des petites fermes. C'est bien le signe que la petite ferme évoque une idée positive de l'agriculture. Le sondage ne fait que confirmer ce phénomène.

Les petites fermes sont plébiscitées parce que la grande majorité de la société est convaincue qu'elles sont une réponse aux enjeux de l'agriculture et des territoires ruraux. En plus de leurs productions et proportionnellement à leur taille, elles font vivre des actives et des actifs plus nombreux, ont une diversité culturale plus importante, plus d'infrastructures agroécologiques et davantage de valeur ajoutée par unité produite… Elles occupent souvent des espaces difficiles qui, sans elles, seraient abandonnés. Elles sont vecteurs de cohésion sociale, et souvent le dernier rempart à la désertification rurale.

Il ne s'agit pas là d'un plaidoyer qui dépasse la mesure : il suffit de voir l'état des territoires où il n'y a plus de petites fermes…

La majorité des aides étant liée à la taille, les petites fermes sont loin de percevoir ce qui leur reviendrait au regard de ce qu'elles apportent à la collectivité : c'est profondément scandaleux ! La prochaine Pac doit rectifier cette injustice.

Il faut reconnaître les petites fermes pour mettre en place un dispositif adapté : le nœud de la réponse est là, au niveau de l'engagement politique. Tout le reste est technique, et les outils existent pour traduire la volonté en actes. ■

Michel Berhocoirigoin,
paysan au Pays basque

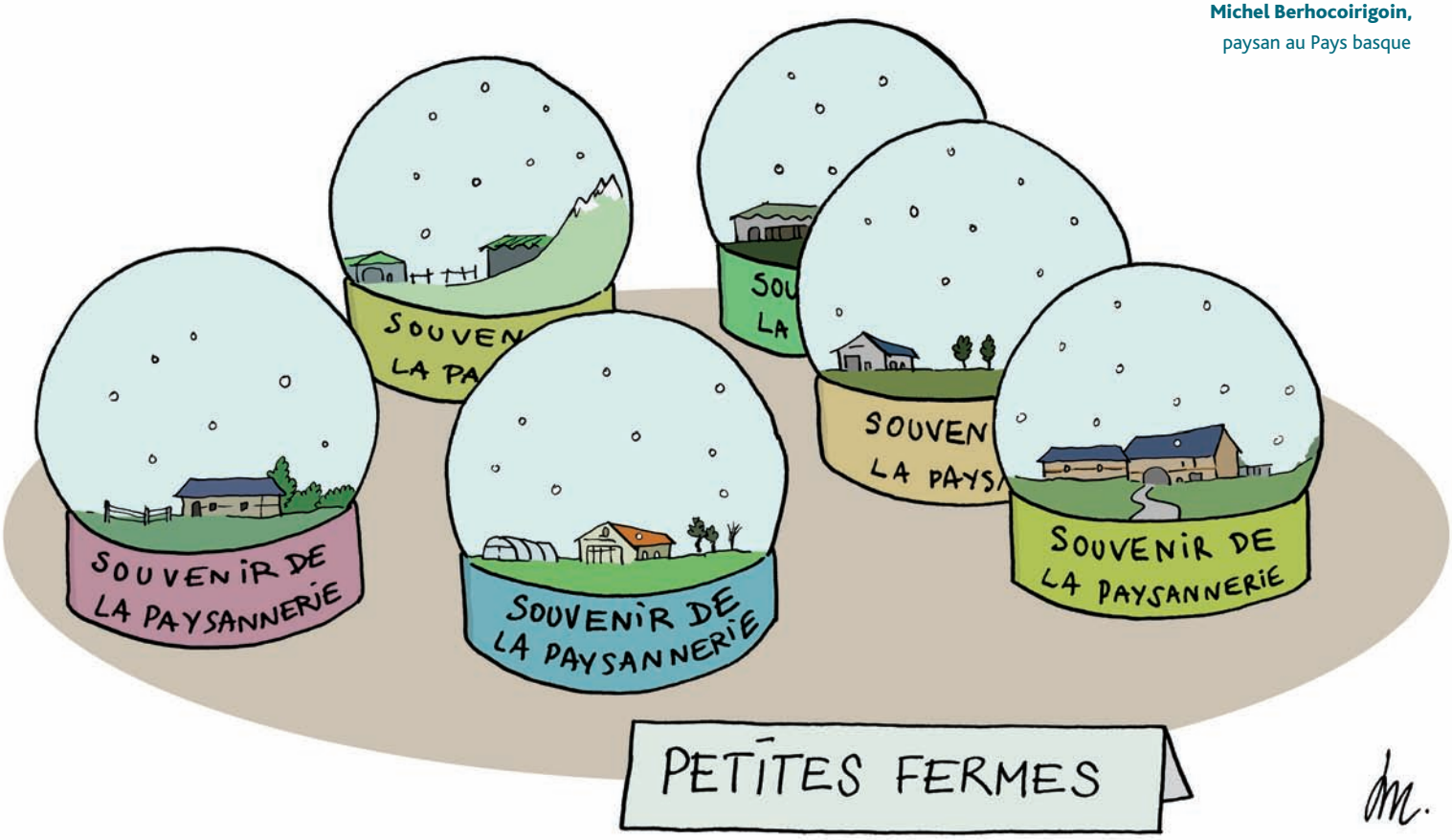

État des lieux

« Un tiers des fermes sont exclues de toutes les statistiques économiques »

Elles passent sous les radars des statistiques sur lesquelles s'appuient les réflexions pour la Pac et représentent pourtant un tiers des fermes en Métropole. Les petites fermes françaises ont fait l'objet d'une thèse en 2017 [1]. Entretien avec son autrice, Pauline Lécole, ingénieure d'études à Montpellier Supagro.

Pourquoi avoir retenu le critère de « produit brut standard » (PBS) – qui évalue le potentiel de production des exploitations – pour définir les petites fermes ?

Les petites fermes sont souvent associées à une production marginale, à de la main-d'œuvre familiale, à de faibles moyens d'investissements… La plupart des chercheurs qui travaillent sur le sujet choisissent un ou plusieurs de ces critères. Nous avons décidé d'étudier les exploitations pour lesquelles on n'a pas de données économiques. Le Rica (réseau d'information comptable agricole) exclut les fermes qui, en France, ont un PBS inférieur à 25 000 euros [2] Ce seuil est défini de façon à ce que les exploitations qui le dépassent représentent au moins 95 % de la production brute nationale. Il ressort que les petites fermes représentent 36 % du recensement agricole en Métropole. Près de 178 000 fermes restent donc dans l'ombre !

Quel est leur profil type ?

Elles ont une surface moyenne de 11 hectares de SAU [3] – contre 56 hectares au niveau français – mais avec de grandes disparités. Les paysan·nes qui sont à temps plein ont 20 à 25 hectares en moyenne, beaucoup sont en élevage bovin allaitant ou en céréales, souvent en bio, vendent en circuit court, avec de la transformation sur la ferme.

D'après votre thèse, plus de la moitié de ces fermes ont des paysan·nes travaillant à mi-temps ou plus à l'extérieur.

Un premier cas concerne celles et ceux dont l'activité agricole ne suffit pas, du fait d'un revenu trop bas ou trop variable pour faire vivre le ménage. L'emploi à l'extérieur assure un revenu stable et suffisant. Une partie des petites fermes enquêtées n'arrive pas à dégager plus de 500 euros de revenus hors aides par mois. Un second cas concerne celles et ceux qui ont par exemple hérité d'une ferme tout en ayant une activité extérieure, mais comme ils sont attachés à l'agriculture, ils passent du temps sur la ferme et veulent en dégager un revenu.

Les pluriactifs et pluriactives sont installés sur une dizaine d'hectares en général, souvent en élevage ou en céréales, un peu en viticulture.

Les retraité·es représentent 38 % des petites fermes. Comment l'expliquer ?

Ce sont souvent des parcelles de subsistance, sur quatre ou cinq hectares. Certains, ancien·nes paysan·nes, complètent avec une petite activité agricole leurs petites retraites. D'autres, qui ne viennent pas du monde agricole, s'installent vers la cinquantaine par plaisir, en olive, apiculture, viticulture, élevage équin… Ils se « mettent au vert » pour la retraite.

Quel est l'impact de ces petites fermes sur l'emploi ?

On estime qu'elles représentent 7 à 9 % des UTA (unité de travail agricole) des exploitations, ce qui n'est pas négligeable. Celles et ceux qui valorisent leur production en vendant en circuit court créent le plus d'emplois salariés.

Où sont-elles situées ?

47 % d'entre elles sont en zones défavorisées, où il est difficile de produire. Les jeunes, dans le terrain où j'ai enquêté, quittent la montagne, veulent des fermes plus grandes, dans des zones plus attractives. Les paysan·nes déjà installé·es continuent d'entretenir les petites fermes existantes : les parcelles sont morcelées, les terrains pentus, demandent plus de travail… L'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) participe à leur maintien.

…/…

Une petite ferme, c'est quoi ?

Il n'y a pas de définition officielle de la petite ferme. Partant de la définition validée en 2002 par le Conseil supérieur d'orientation du ministère de l'Agriculture, la Confédération paysanne propose, en réactualisant les chiffres, que les petites fermes soient ainsi définies :

- un chiffre d'affaires hors taxes, incluant les aides Pac du 1er pilier (en moyenne triennale), inférieur à 50 000 euros pour une Unité de travail annuel (UTA), 62 500 euros pour 1,5 UTA, 75 000 euros pour 2 UTA, 100 000 euros pour 3 UTA, 125 000 euros à partir du quatrième UTA (et au-delà). Les cotisant·es solidaires et la pluriactivité sont pris en compte tant que leur revenu (inférieur au Smic) ajouté au chiffre d'affaires est inférieur aux plafonds ci-dessus ;
- un montant maximum d'aides du 1er pilier de la Pac (en moyenne triennale) de 15 000 euros pour 1 UTA, 20 000 euros pour 2 UTA et au-delà ;
- une surface (SAU déclarée à la Pac) maximum, hors landes et parcours, inférieure à 30 hectares (58 % de la surface moyenne des fermes françaises) pour 1 UTA, 40 hectares pour 2 UTA, 50 hectares pour 3 UTA, 60 hectares pour 4 UTA et au-delà.

Selon cette définition, elles représentent en moyenne 129 609 fermes, soit 30 % des 425 000 fermes françaises (actifs de moins de 65 ans) et 5 % de la SAU totale. Elles sont présentes sur tout le territoire comme en atteste ce tableau.

Répartition des petites fermes

	Petites fermes	Ensemble des exploitations	Part des petites fermes (%)
Alsace	4 799	10 483	45,8
Aquitaine	13 865	35 992	38,6
Auvergne	6 294	21 138	29,8
Basse-Normandie	6 941	19 207	36,1
Bourgogne	3 369	18 014	18,7
Bretagne	6 945	32 371	21,5
Centre	3 757	21 610	17,4
Champagne-Ardenne	4 988	22 556	22,5
Corse	780	2 491	31,3
Franche-Comté	2 333	8 475	27,5
Haute-Normandie	2 976	9 485	31,4
Île-de-France	631	4 428	14,3
Languedoc-Roussillon	12 057	25 409	47,5
Limousin	4 388	12 551	35,0
Lorraine	3 506	11 246	31,2
Midi-Pyrénées	14 645	40 675	36,0
Nord-Pas-de-Calais	2 774	12 582	22,0
Pays-de-la-Loire	6 254	31 217	20,0
Picardie	2 162	12 303	17,6
Poitou-Charentes	4 952	21 893	22,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7 272	17 252	42,2
Rhône-Alpes	13 921	33 667	41,3
France métropole	129 609	424 545	31,0

.../... **Qu'en est-il des autres aides perçues ?**

Comme la Pac distribue des aides à l'hectare, les petites fermes touchent peu par rapport à d'autres : entre 200 et 300 euros par hectare de SAU, alors que les moyennes et grandes exploitations sont plutôt à 350. Ramenées à l'unité de travail agricole, elles perçoivent trois fois moins d'aides : 4 000 euros d'aides Pac par UTA, contre 13 000 pour les moyennes et grandes fermes. C'est difficile à justifier : c'est une des raisons pour laquelle la Confédération paysanne milite pour privilégier l'emploi plutôt que la surface.

66 % des fermes européennes ont moins de 5 hectares. Les petites fermes sont-elles davantage reconnues et aidées dans les autres pays européens ?

Dans le cadre de la programmation 2014-2020 de la Pac, la Commission européenne a proposé un dispositif pour les petites fermes. C'est un forfait : pendant les sept ans de la programmation, elles perçoivent entre 500 et 1 250 euros par exploitation et par an. Il y a une seule déclaration à faire, sans contrepartie ni contrôle, en vue de simplifier l'administratif et assurer un soutien réel. Cela a été mis en place dans les plus récents États membres et quelques autres, comme l'Italie et le Portugal. L'idée est de proposer ce dispositif en France dans la future Pac d'après 2020. Nous menons actuellement une étude pour voir comment l'adapter aux petites fermes françaises [4]. ■

Propos recueillis par **Sophie Chapelle**

(1) Thèse disponible en ligne : prodinra.inra.fr/?locale=fr#!ConsultNotice:420712
(2) Le critère de PBS est européen mais le seuil est défini au niveau des États membres.
(3) Surface agricole utile.
(4) Pour participer à l'étude, écrire à Pauline Lécole : lecole@supagro.fr

Bovins allaitants
Comment dégager un Smic avec 22 vaches

Voilà six ans qu'Antoine Ponton, hors cadre familial, s'est installé en Mayenne comme éleveur de bovins allaitants, avec l'aide de Terre de liens [1]. « *Mon installation sur 34 hectares avec 22 vaches allait à l'encontre des idées de la chambre d'agriculture,* se souvient-il. *Dès la troisième année, j'ai atteint l'objectif de dégager un Smic à l'année.* » Sa réussite, il la doit notamment à une bonne valorisation – ses colis de veaux de race Salers en bio sont écoulés à 98 % via les amaps et réseaux de consommateurs – et peu de charges. Ses animaux pâturent une grande partie de l'année [2].

L'éleveur bénéficie d'aides Pac sur les bovins, prairies et de mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec) : « *J'ai beaucoup basé ma réflexion sur les aides publiques mais je m'emploie à les utiliser intelligemment. Je fais durer mon vieux matériel, je fais en sorte que mon système reste simple, ce qui passe par exemple par la préservation des prairies.* » À ses yeux, les aides à l'installation ne devraient plus être conditionnées sur le neuf mais permettre aussi d'acheter de l'occasion, au risque sinon d'être poussé à l'investissement. « *Il faudrait aussi une aide pour celles et ceux qui prennent en compte la biodiversité sur les fermes, notamment par les dates de fauche, les interventions sur les haies, le maintien de l'eau sur les prairies inondables… qui ne sont réservées que sur certaines zones* », observe-t-il.

Avec sa compagne, ils projettent d'ouvrir davantage leur ferme au public, par souci de pédagogie. Il y a quelques mois, son voisin, séduit par ces pratiques, a proposé à Antoine de lui céder 17 hectares. « *Reprendre des hectares en plus, c'est plus de foin, de matériel, de travail… ce que je ne veux pas. Je ne souhaite pas m'agrandir mais dupliquer le système. Après discussion, j'ai donc accepté sa proposition, avec l'idée de convertir ces terres en bio et d'installer quelqu'un à terme.* » ■

(1) Plus d'informations : fermeatoutboutdechamp.fr
(2) Antoine concède que son système est plus adapté dans l'Ouest de la France que dans un contexte où les hivers sont plus rudes et séchants.

« Les petites exploitations sont l'épine dorsale de l'agriculture européenne »

La Coordination européenne Via campesina (ECVC) défend l'agriculture paysanne, mais le terme de paysan·ne est encore difficile à expliquer rapidement dans les instances européennes où l'organisation est amenée à s'exprimer, d'autant qu'en anglais, le terme reste très péjoratif. De plus, les situations sont très variables selon les pays et plusieurs termes sont nécessaires pour décrire une réalité présente dans toute l'Europe.

Dans le livret *Quelles politiques publiques pour soutenir les petites fermes familiales ?* [1] publié en 2015, suite à l'année internationale de l'agriculture familiale où elle s'est beaucoup investie, ECVC notait que « *69 % des fermes de l'UE travaillent sur moins de cinq hectares, et seulement 2,7 % ont plus de 100 hectares. La surface moyenne des exploitations européennes est de 14,2 hectares* ».

C'est cette réalité que l'organisation cherche à rendre visible, en montrant ses effets bénéfiques sur l'environnement, l'emploi, la vitalité rurale, la qualité de l'alimentation, pour infléchir les politiques publiques en sa faveur.

Geneviève Savigny,
paysanne dans les Alpes-de-Haute-Provence

(1) eurovia.org/wp-content/uploads/2016/04/politiques-publiques-maquette-ecvc-web.pdf

Transition écologique, souveraineté alimentaire : pourquoi il faut soutenir les petites fermes

Viables et plus productives que les grandes

Kevin Morel, chercheur en agroécologie à Louvain (Belgique), a réalisé une thèse sur la viabilité des microfermes maraîchères bio [1]. Un travail qui va à l'encontre de bon nombre d'idées reçues sur la viabilité et la productivité des petites fermes.

Qu'entendez-vous par « microfermes » ?

Les microfermes sont en général en dessous des 50 000 euros de chiffre d'affaires pour une unité de travail agricole (UTA) et reçoivent peu d'aides Pac vu leur petite surface. Quand j'ai commencé mon étude en 2014, l'idée était que pour s'en sortir en maraîchage, il fallait 1,5 hectare minimum, pas plus de 30 types de légumes et au moins un tracteur. Ma thèse montre que les microfermes veulent faire avec moins d'1,5 hectares, de façon plus diversifiée et remettent en question la motorisation.

Quelles sont les stratégies utilisées par les microfermes pour être viables ?

D'un point de vue agronomique et écologique, il s'agit de produire plus sur de petites surfaces, par exemple en enchaînant plus rapidement des cycles de culture ou en semant une culture avant même de récolter l'autre. Les cultures sont parfois associées pour optimiser l'espace. Si le travail du sol est motorisé, ce n'est souvent pas le cas pour le binage ou le désherbage, afin d'éviter de laisser des espaces entre des rangs de légumes : on peut ainsi augmenter le rendement par unité de surface. Par ailleurs, les microfermes sont intrinsèquement liées aux circuits courts pour garder un maximum de valeur ajoutée.

L'autre volet, c'est la baisse des charges. Comment cela se traduit-il ?

Les microfermes ne sont pas très motorisées. Elles utilisent au maximum le fonctionnement des écosystèmes pour ne pas avoir à employer trop d'intrants : engrais verts, fumier local, récupération de déchets d'élagage des voisins… Il y a aussi un vrai travail sur la biodiversité cultivée, avec un grand nombre d'espèces de légumes, des plantes qui attirent la biodiversité, de l'agroforesterie… Il s'agit de favoriser la régulation biologique pour limiter les interventions phytosanitaires. Les microfermes réduisent donc leurs charges tout en augmentant la valeur de leur production : dans ces conditions, on a davantage de chances de s'en sortir mais cela demande des compétences, de l'expérience, de l'adaptation. Il n'y a pas de paquet technique miracle mais, avec ces stratégies, ces microfermes ont plus de chances d'atteindre un revenu de 1 000 euros net par mois que si on appliquait sur la même surface une logique plus « classique ». Il ne s'agit pas de discréditer le maraîchage bio mécanisé et plus spécialisé qui peut aussi être rentable, mais dans une logique de plus grande surface qui permet d'amortir les plus grandes charges de structure.

Dans quelle mesure votre travail peut-il être étendu à d'autres secteurs que le maraîchage ?

Par exemple, sur des surfaces un peu plus grandes, des paysans boulangers ou des éleveurs de races rustiques qui vont miser à fond sur le pâturage vont suivre une stratégie similaire. On est toujours dans une logique d'augmentation de la valeur et de baisse des charges…

Si la microferme peut être un choix, ce n'en est pas un pour tout le monde…

Quand on n'est pas du milieu, c'est souvent le seul moyen pour s'installer. Pour certains, c'est une première étape : au bout de cinq ans, quand l'activité devient stable, ils développent d'autres cultures, ont un hectare de plus en plein champ pour faire du semi gros, de l'élevage… La microferme peut être aussi un maillon d'un écosystème plus large, monté dans le cadre d'une installation collective. Comme les microfermes demandent peu de place, elles peuvent être un élément de diversification de fermes plus grandes.

Votre travail montre que des petites fermes peuvent être plus productives que des grandes. Comment est-il reçu par vos interlocuteurs ?

Les débats sont parfois houleux mais c'est démontré scientifiquement ! Quand on a peu de surface cultivée et que l'on doit en vivre, on n'a pas d'autre choix que d'intensifier les cultures. Un faible niveau de motorisation et des pratiques écologiques à bas intrants permettent d'atteindre des niveaux de viabilité supérieurs à des fermes plus conventionnelles. Il faut articuler choix techniques, commerciaux et d'investissement, alors qu'un grand nombre d'études agronomiques se focalisent uniquement sur les choix techniques.

Vos résultats posent la question du soutien à ces petites fermes…

J'étais justement à la Commission européenne mi-février pour échanger sur la nouvelle Pac. S'ils souhaitent *a priori* que la valorisation des premiers hectares soit maintenue, leur conception des petites fermes se limite à des « services rendus ». Ils les cantonnent au second pilier et ne les envisagent pas (encore) sous l'angle de la production… ■

Propos recueillis par **Sophie Chapelle**

(1) Thèse à l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) disponible en ligne : hal.archives-ouvertes.fr/tel-01557495v2
Rapport de diffusion pour les professionnels agricoles et les porteurs de projet : hal.archives-ouvertes.fr/hal-01930607v3

Maraîchage 1 200 euros par mois et par personne

Depuis 2001, Sylvain Martin est maraîcher bio à Vallouise (Hautes-Alpes), à 1 300 mètres d'altitude sur 1,4 hectare. Il produit une grande diversité de légumes ainsi que des petits fruits rouges (framboises, groseilles, fraises, mûres…). Associé en Gaec depuis 2013, il vend toute sa production en direct, dont les deux tiers sur les marchés : « *En 2018, nous sommes quasiment à 1 200 euros par mois et par personne* », précise-t-il. Pas d'aides Pac : le crédit d'impôt à l'agriculture bio est la seule aide versée aux associés (2 500 euros annuels chacun).

À l'exception du travail du sol, la ferme n'est quasiment pas motorisée. Les parcelles sont très petites : « *On est coincés par les haies, les talus… Si on est mécanisés, on va perdre beaucoup de place et travailler moins bien.* » Il faut donc optimiser au maximum la surface : « *Si on plante deux rangs de pommes de terre à la planteuse, on met un rang supplémentaire à la main. On a des rendements équivalents au conventionnel sur de petites superficies : plus de 30 tonnes à l'hectare.* »

La ferme économise aussi sur les intrants. Le frère de Sylvain a repris la partie élevage de la ferme des parents. « *Il est en brebis laitières, ce qui nous permet de faire notre propre compost. On a aussi la chance d'avoir un super sol : on met de moins en moins de compost.* » Sylvain fait des échanges de parcelles avec son frère, ce qui favorise des rotations plus longues. « *On a maximum trois ans de maraîchage sur les parcelles avant de faire des rotations.* » L'imbrication des deux fermes – bâtiment et matériel partagés – permet, outre l'entraide, la division par deux de certaines charges.

Prochain chantier : le temps de travail. « *On embauche en saison mais une aide à l'actif serait, comme pour beaucoup de petites fermes qui embauchent, le moyen de pérenniser un emploi à l'année…* » ■

S. Ch.

Avenir agricole « On peut créer plus de 100 000 emplois en maraîchage et arboriculture »

Philippe Pointereau est directeur du pôle agroenvironnement de l'association Solagro qui propose le scénario *Afterres 2050*. Celui-ci décrit notre régime alimentaire et l'utilisation possible des terres en 2050 en France [1]. L'enjeu : bien nourrir la population française tout en luttant contre le changement climatique en respectant la fertilité des sols, la qualité des eaux et la biodiversité.

En quoi les petites fermes constituent-elles un élément important du scénario *Afterres 2050* ?

Nous devons aller vers un régime alimentaire plus végétal et biologique, pour diviser par deux l'empreinte carbone de l'agriculture et pour des raisons de santé. L'importance des flux import-export de la France en équivalent de surfaces est sidérante : on exporte pour 12,7 millions d'hectares et on importe pour 10 millions d'hectares au niveau des produits agricoles. C'est plus du tiers de notre surface agricole ! Il faudrait donc relocaliser à l'échelle nationale une part des productions importées. À une échelle plus locale, la récente loi Alimentation impose à la restauration collective publique de servir, d'ici à 2022, au moins 50 % de produits durables ou de labels de qualité, avec un minimum de 20 % de produits bio. Et selon le plan national nutrition santé, il faut consommer cinq fruits et légumes par jour, dont au moins 20 % en bio. Si l'on veut atteindre ces objectifs, en produisant davantage en France et en bio, on a besoin de 450 000 hectares de fruits et légumes en plus. Ce serait une opportunité majeure pour les petites fermes, pour créer des milliers d'emplois.

En maraîchage, le scénario prévoit de passer de 260 000 à 530 000 hectares en 2050, soit 270 000 hectares de légumes en plus. En fruits, on passe de 140 000 à 320 000 hectares, soit 180 000 hectares en plus. Si l'on part sur des circuits courts et en bio, avec la création d'un emploi par hectare en maraîchage et 1 emploi pour 3 à 4 hectares en arboriculture, on pourrait créer plus de 100 000 emplois.

Ce scénario peut-il être étendu à d'autres secteurs que le maraîchage ?

En élevage, il va falloir désintensifier au risque sinon d'aller vers une impasse économique, technique et humaine. Le modèle de grande ferme est difficilement transmissible alors qu'il y a de l'avenir pour les petites fermes en élevage, en allant vers des productions transformées et de qualité. Au regard des statistiques, là où il y a beaucoup d'emplois, c'est quand il y a beaucoup de transformation des produits agricoles. Pour vivre sur des surfaces plus faibles, on se rattrape en général sur la qualité, la diminution des intrants, la transformation et la commercialisation. On le voit avec les petites fermes de volailles en circuits courts, les paysans boulangers qui parviennent à vivre bien sur 30 ou 40 hectares en grandes cultures, les fermes laitières qui transforment le lait… ■

Propos recueillis par **S. Ch.**

(1) afterres2050.solagro.org et osez-agroecologie.org

Dynamiques territoriales

Pourquoi il faut soutenir les petites fermes de montagne

La Confédération paysanne vient de publier une étude sur les petites fermes en montagne, peu reconnues par les politiques publiques et très peu aidées.

La Confédération paysanne mène depuis 2016 plusieurs études sur les petites fermes de montagne – la SAU, hors landes et parcours, doit être inférieure ou égale à 30 hectares pour une unité de travail agricole – afin de les caractériser et de les faire prendre en compte dans les politiques publiques [1]. Suite à un premier travail d'enquête réalisé en Ariège et dans les Hautes-Alpes, un questionnaire national a été diffusé en 2018 par le syndicat et dans son réseau de partenaires. 233 réponses à ce questionnaire ont été étudiées.

Ressort tout d'abord une forte diversité des productions. Presque un tiers des petites fermes de montagne ayant répondu sont en ovin/caprin/bovin, regroupant elles-mêmes plusieurs systèmes (laitiers, viande, laine...). 20 % sont en maraîchage et une grande diversité de fermes apparait sous les mentions « autres animaux » et « diversification » : pisciculture, viticulture, lamas, escargots...

Ces petites fermes sont en général très peu aidées en comparaison de l'élevage transhumant : un tiers ne bénéficie pas d'aides Pac et seul un autre tiers a accès à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). 65 % des paysan·nes estiment que leurs revenus ne sont pas suffisants pour subvenir à leurs besoins personnels et 57 % estiment que leurs revenus sont insuffisants pour couvrir les besoins en investissement de la ferme. Près de quatre personnes interrogées sur cinq estiment qu'une aide à l'actif ou à l'active serait plus adaptée qu'une aide à la surface.

Face au manque d'aides perçues, les petites fermes se caractérisent par des stratégies de valorisation de leur production : deux tiers commercialisent au moins une partie de leur production sous forme de produits transformés et 95 % sont en vente directe et/ou en circuits courts. 81 % commercialisent au moins une partie de leur production sous signe officiel de qualité. 68 % sont labellisées en bio, ce qui est nettement plus important que l'ensemble des exploitations agricoles en zone de montagne. Ces stratégies sont bénéfiques pour le développement local et la création d'emplois mais induisent une charge de travail conséquente.

L'agriculture de montagne ne se résume pas à l'élevage transhumant sur de grandes surfaces

L'étude montre que l'agriculture de montagne ne se résume pas à l'élevage transhumant sur de grandes surfaces et que les petites fermes sont innovantes, dynamiques, en mesure de répondre aux enjeux de développement durable et local [2]. Mais les soutiens sont insuffisants pour leur permettre de se développer et de se pérenniser. Au regard de leur exclusion des aides Pac à la production et des services qu'elles rendent à la société, tant écologiques que sociologiques, elles doivent pouvoir accéder à des aides adaptées. C'est pourquoi, la Confédération paysanne propose une aide forfaitaire « petites fermes » de 5 000 euros par actif ou active, avec une majoration en zone de montagne. ■

Le rapport est disponible sur demande en écrivant à anne.raph@hotmail.fr

« Notre présence est une plus-value pour le territoire »

« Je me suis installée en bio en mars 2017, sur 0,8 hectare à Seix, en Ariège, à 900 mètres d'altitude [1]. J'ai d'abord commencé par le maraîchage sur une petite surface avant d'agrandir progressivement. J'ai planté en parallèle des petits fruits (fraises, framboises, cassis, groseilles, myrtilles) et testé des fruitiers (pommes, poires, coings, pêches de vigne, cerises, figues) qui entrent maintenant en production. J'ai aussi une activité de gîte d'étape : j'accueille les randonneuses et les randonneurs qui traversent le GR10 entre fin mai et mi-octobre [2] et propose une « table paysanne » pour se restaurer.

Tous les fruits sont transformés (sorbets, sirops, confitures) ainsi que les surplus de légumes qui servent à la restauration des randonneurs (coulis de tomates, poivronnades, conserves). Je vends sur les marchés, dans deux magasins de producteurs et à quelques cafés en Ariège. L'an dernier, j'étais juste au Smic ; j'atteins cette année un revenu disponible de 17 000 euros pour un chiffre d'affaires de 50 000 euros. J'envisage désormais d'embaucher sur une partie de la saison.

Nous sommes les seuls actifs paysans sur le fond de la vallée. Celle-ci serait complètement fermée si nous n'étions pas là. Nous maintenons les chemins ouverts, accueillons des gens tout l'été qui ont ensuite envie de revenir. Les petites fermes de montagne comme la mienne, à la production diversifiée, sont le complément nécessaire au pastoralisme. Notre présence est une plus-value pour le territoire. Pourtant, nous sommes exclus de la Pac : on a zéro subvention ! Nous ne sommes pas logés à la même enseigne que d'autres fermes. Il faut tenir bon pour assurer seul une viabilité économique. »

Adeline Régis

(1) Le compagnon d'Adeline a repris la ferme familiale du hameau et est en production d'ovin viande transhumant.
(2) 13 places de couchage en refuge de montagne attenant à la maison.

(1) La zone de montagne figure parmi les zones défavorisées reconnues par la directive européenne 75/268 du 28 avril 1975. Ce zonage détermine notamment l'éligibilité à l'ICHN. Il s'appuie sur la définition de handicaps entraînant des conditions de vie plus difficiles et restreignant l'exercice de certaines activités économiques. Il est déterminé par des critères d'altitude, de pente, ou d'une combinaison des deux.
(2) Ces paysan.nes sont aussi plus jeunes par rapport à la population française d'exploitants agricoles : plus de 40 % ont moins de 39 ans.

Le Pays Basque fait avancer la reconnaissance des petites fermes depuis 10 ans

Le syndicat ELB-Confédération paysanne du Pays Basque, en partenariat avec la chambre d'agriculture alternative EHLG et Montpellier Supagro vient, en ce début d'année 2019, de lancer une étude de recensement et de caractérisation des petites fermes du territoire basque. Explications du groupe « petites fermes » (*Etxalde Ttipiak*, en basque) du syndicat ELB.

L'étude souhaite montrer la réalité et la diversité des systèmes qui se cachent derrière le concept de petites fermes et mettre en perspective les contributions sociales, économiques et environnementales qu'elles apportent au territoire. Trois stagiaires seront donc mobilisés sur trois ans pour, d'une part enquêter une trentaine de petites fermes, et d'autre part analyser les données du recensement général agricole.

Cette étude s'insère dans la continuité du travail effectué depuis une dizaine d'années par le groupe « petites fermes » du syndicat ELB. La reconnaissance et la défense des petites fermes reste le fil rouge de ce groupe de paysan·nes, comme nous l'explique Monique Saüt, paysanne à Lacarry et membre du groupe depuis sa création :

« *La crise agricole que nous subissions en 2008 fut l'occasion pour nous, un groupe de petits paysans qui avions du mal à payer nos cotisations sociales, de mener une réflexion sur le maintien et le devenir de nos petites fermes. Pour cela il fallait d'abord les définir : un tiers des fermes est ainsi concerné ! Ce qui nous est apparu ensuite assez vite, c'est que ce sont elles qui disparaissent le plus rapidement. Les différentes politiques agricoles ont accéléré leur disparition et ce, depuis les années d'après-guerre ! Aujourd'hui encore les différentes Pac nous disqualifient systématiquement en donnant des primes en fonction du nombre d'hectares et d'UGB*[1]*, tout en instaurant des planchers excluants mais pas de plafond pour les plus grandes fermes. Nos cotisations sociales sont proportionnellement plus élevées.*

C'est alors que nous avons décidé, avec les collègues du Béarn, de mener des actions de non-paiement de cotisations en demandant que toutes celles et ceux dont le revenu forfaitaire était inférieur à l'assiette minimale bénéficient de l'exonération de la cotisation maladie (800 euros), ce que nous avons obtenu. Par contre, différentes rencontres avec le ministère sont restées infructueuses, il n'y a pas une volonté politique d'aider les petites fermes. » ■

(1) Unité gros bétail.

Une petite ferme en circuit long

Par Benoît Tauzin, 29 ans, installé à Sauguis (Pays basque).

« Après avoir passé 8 ans en tant que salarié dans l'artisanat, j'ai décidé en 2015 de passer le BPREA agricole dans le but de m'installer. N'étant pas fils d'agriculteurs, j'ai eu l'opportunité de reprendre une ferme à quelques kilomètres de chez moi. Les propriétaires de la ferme souhaitaient qu'un jeune puisse continuer l'activité agricole suite au décès de l'exploitant. Je me suis donc installé en 2017 sur la ferme Ühartia, où j'élève 200 brebis laitières de race basco-béarnaise. Je produis du lait AOP Ossau-Iraty que je vends de novembre à mai à une laiterie. De juin à septembre, le troupeau monte en estive, ce qui me permet de récolter foins et regains pour l'hiver. La ferme que je loue, via un bail de 25 ans, possède 16 hectares de prairies. J'ai en propriété 4 hectares de landes dans le village voisin, où j'ai pour projet d'élever des porcs basques en plein air.

Ühartia est une petite ferme, basée sur le modèle classique ovin-lait du Pays basque. Ma production actuelle de lait est vendue en circuit long, tout comme le sera ma production future de porcs. Je suis persuadé que les petites fermes sont les seules garantes de l'entretien des espaces et qu'elles sont indispensables à la vie de nos villages. Il est plus qu'urgent que les politiques publiques, tout comme les citoyen·nes, prennent conscience de leur importance et qu'on essaie tous ensemble de freiner une dynamique négative de disparition de ces fermes, néfaste pour l'environnement et pour la société. » ■

La reconnaissance des petites fermes, c'est possible et c'est maintenant (en France et en Europe) !

Les petites fermes sont vitales pour tous les territoires. Les soutenir est donc tout aussi vital.
Les opportunités, aujourd'hui et pour la Pac post 2020, sont bien réelles : il s'agit donc, pour la France, de s'en saisir.

Alors que tout est fait depuis des décennies pour que les petites fermes disparaissent, elles sont pourtant toujours là, même si leur nombre ne cesse de décroître au profit de l'agrandissement de leurs voisines. Avec pour conséquence la disparition de paysan·nes, une déprise agricole et une baisse de productivité de l'agriculture française.

Les travaux des chercheuses et chercheurs qui s'y intéressent mettent pourtant en avant les compétences techniques, les savoir-faire, la valorisation de produits de qualité, les viviers d'emplois et d'innovations, leur rôle fondamental dans la vitalité des territoires…

La Confédération paysanne propose donc que, dans les politiques publiques, il y ait un dispositif adapté aux petites fermes. Cela signifie un choix politique ambitieux de réorientation et de répartition des aides agricoles :

• Au niveau du 1er pilier de la Pac [1], pour ces fermes, une aide de 5 000 euros pour le premier actif paysan et 2 500 euros pour les actifs paysans suivants. Cette aide ne doit pas remplacer toutes les aides du 1er pilier mais rendre également possible l'accès à d'autres aides environnementales ou couplées pour les petites fermes qui ont une fonction productive et qui mettent en place des pratiques plus soucieuses des écosystèmes. De plus, les planchers d'accès aux aides doivent être supprimés.

• Au niveau du second pilier, les régions, autorités de gestion du Programme européen de développement rural, peuvent mettre en place un dispositif spécifique d'accompagnement : par exemple, une majoration sur les premiers hectares des mesures agroenvironnentales (Maec) et des indemnités de compensation de handicap naturel (ICHN), ou le financement de formations adaptées aux besoins spécifiques des petites fermes…

• Les plans alimentaires territoriaux (PAT) sont un outil qui pourrait soutenir les petites fermes car ces plans visent à développer l'agriculture de proximité, les circuits courts et l'animation du territoire.

D'autres mesures, sont également nécessaires :

• Adaptation des normes d'hygiène et commerciales pour la transformation et la vente directe.

• Adaptation des cotisations sociales et des politiques fiscales aux petites structures.

• Donner aux collectivités de nouveaux outils pour protéger le foncier agricole, afin de sauvegarder les fermes existantes et installer de nouvelles fermes.

Dans le cadrage de la prochaine Pac, celle d'après 2020, le soutien aux petites fermes est possible et il serait donc inconcevable d'y renoncer pour des raisons technico-administratives. Il passe par deux pistes complémentaires vers lesquelles les états membres pourront s'orienter :

• Augmenter les aides pour les tout premiers hectares et les tout premiers animaux de chaque ferme (dans le schéma actuel paiement redistributif et modulations) et supprimer les planchers (suppression du nombre minimum d'animaux ouvrant droit aux aides, du montant minimum d'investissement exigé…).

• Activer en France le mécanisme de soutien spécifique aux petites fermes, déjà mis en place par plusieurs états comme l'Italie, le Portugal et des nouveaux pays membres de l'UE (cf. p. III). La Commission européenne propose un paiement forfaitaire remplaçant toutes les aides du 1er pilier. Ce soutien serait facultatif pour les États membres, avec une définition propre de la « petite exploitation agricole », du montant forfaitaire dédié à l'aide et du budget du 1er pilier consacré à cette aide.

La France peut et doit se saisir de cette opportunité. Cette mesure présente un avantage considérable à l'heure de la nécessaire simplification administrative de la Pac, tant pour les services instructeurs que pour les paysan·nes : une déclaration qui pourrait être simplissime, des contrôles tout aussi simples et une aide forfaitaire par exploitation !

Mais ce n'est pas gagné : le Parlement européen (via le rapporteur du parlement pour le projet PAC post 2020) tente de réduire ces possibilités pour plafonner cette aide à 1 250 euros par ferme et par an, montant inadapté aux réalités françaises ! L'enjeu est donc de convaincre les politiques, ici en France et à Bruxelles, en plein contexte d'élections européennes, pour obtenir enfin une vraie reconnaissance des petites fermes. ■

Laurence Marandola,
paysanne en Ariège

(1) La Pac est organisée en deux piliers. Le premier, le plus important puisqu'il représente environ 80 % des dépenses de la Pac, porte les mesures de soutien aux marchés et aux revenus des exploitant·es agricoles. Le second pilier concerne le soutien aux zones rurales de l'Union européenne.